

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	09	12

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

DATE DE LA CONVOCATION
04/11/2024

L'an Deux Mille vingt quatre et le 14 novembre à 19 heures 30

DATE D'AFFICHAGE
04/11/2024

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Frédéric Thomas, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon, Benjamin Bou Aziz, Patrick Bastien, Fabrice Mermin, Clarence Appell

Représentés : Cyril Durand (pouvoir à Clarence Appell), Carlos Coelho (pouvoir à Antoine Huynh), Nathalie Jacquier (pouvoir à Brigitte Simon).

Absents : Jean-Christophe Eichenlaub,

Secrétaire de séance : Clarence Appell

Délibération n°3 : Approbation de l'Etat d'Assiette des coupes de bois 2025

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoier en **2025** en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Forêt de : MONTCEL

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
C	IRR	416	7.6	2025	2028	Regroupement avec parcelle E						
O	IRR	896	12.8	2025	2025					☒		
L	TS	4	0.4	2021	2026	Coupe bois sur pied non exploitée						

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression : voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Frédéric THOMAS, maire adjoint chargé de l'exploitation de nos forêts précise que la parcelle O sera concernée cette année pour la commune Le Montcel. La parcelle le long de la route forestière sera également finie cette année. Le contrat pour le façonnage sera reconduit avec un bucheron. Les recettes sont estimées à 30 000€ TTC.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité

Fait à le MONTCEL, le 15/11/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine HUYNH

Le secrétaire de séance,
Clarence Appell

